Nations Unies CEDAW/C/48/1

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Distr. générale
24 novembre 2010
Français
Original: anglais

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
Quarante-huitième session
17 janvier-4 février 2011

Ordre du jour provisoire*

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Suite donnée à l'examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Application des articles 21 et 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
7. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
8. Activités menées par le Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
9. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Comité.
10. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session.

* Soumission tardive.

Merci de recycler

Annotations

Point 1
Ouverture de la session

La quarante-huitième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par sa Présidente.

Point 2
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, la première question inscrite à l'ordre du jour provisoire d'une session est l'adoption de l'ordre du jour. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec la présidence du Comité, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa quarante-septième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session.

Point 3
Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité

Au titre du point 3, la Présidente informera le Comité des activités menées et des faits nouveaux survenus depuis la session précédente qui ont une incidence sur les travaux du Comité.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (CEDAW/C/48/1)

Point 4
Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'État intéressé, puis tous les quatre ans, ainsi qu'à la demande du Comité.

À sa quarante-huitième session, le Comité sera saisi des rapports suivants: Rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques du Bangladesh (CEDAW/C/BGD/6 et 7); septième rapport périodique du Bélarus (CEDAW/C/BLR/7); quatrième et cinquième rapports périodiques d'Israël (CEDAW/C/ISR/4 et 5); septième rapport périodique du Kenya (CEDAW/C/KEN/7); quatrième rapport périodique du Liechtenstein (CEDAW/C/LIE/4); deuxième, troisième et quatrième rapports groupés de l'Afrique du

Sud (CEDAW/C/ZAF/2 à 4) et Rapport unique valant cinquième, sixième et septième rapports périodiques de Sri Lanka (CEDAW/C/LKA/5 à 7).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur, les États parties sont représentés aux réunions du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés; leurs représentants participent aux débats et répondent aux questions ayant trait auxdits rapports.

Aux termes de l'article 49 du Règlement intérieur, à chaque session, le Secrétaire général fait part au Comité de tous les cas de non-réception des rapports demandés aux États parties en application de l'article 18 de la Convention. En outre, il lui remet une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention ainsi qu'une liste des rapports présentés que le Comité n'a pas encore examinés.

À sa quarante-huitième session, le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la présentation des rapports par les États parties en application de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/48/2).

Un groupe de travail présession du Comité se réunit avant chaque session pour établir une liste d'observations et de questions relatives à chaque rapport, qui est transmise aux États parties avant les réunions au cours desquelles leurs rapports doivent être examinés. Celui de la quarante-huitième session s'est réuni à New York du 2 au 6 août 2010. Le Comité sera saisi de son rapport (CEDAW/PSWG/2010/48) et des réponses des États parties à ses listes d'observations et de questions.

Documentation

Rapports

Rapport unique valant sixième et septième rapports périodiques du Bangladesh (CEDAW/C/BGD/6 et 7)

Septième rapport périodique du Bélarus (CEDAW/C/BLR/7)

Quatrième et cinquième rapports périodiques d'Israël (CEDAW/C/ISR/4 et 5)

Septième rapport périodique du Kenya (CEDAW/C/KEN/7)

Quatrième rapport périodique du Liechtenstein (CEDAW/C/LIE/4)

Deuxième, troisième et quatrième rapports groupés de l'Afrique du Sud (CEDAW/C/ZAF/2 à 4)

Rapport unique valant cinquième, sixième et septième rapports périodiques de Sri Lanka (CEDAW/C/LKA/5 à 7)

Listes d'observations et de questions

Bangladesh (CEDAW/C/BGD/Q/7)

Bélarus (CEDAW/C/BLR/Q/7)

Israël (CEDAW/C/ISR/Q/5)

Kenya (CEDAW/C/KEN/Q/7)

Liechtenstein (CEDAW/C/LIE/Q/4)

Afrique du Sud (CEDAW/C/ZAF/Q/4)

Sri Lanka (CEDAW/C/LKA/Q/7)

Réponses aux listes d'observations et de questions

Bangladesh (CEDAW/C/BGD/Q/7/Add.1)

Bélarus (CEDAW/C/BLR/Q/7/Add.1)

Israël (CEDAW/C/ISR/Q/5/Add.1)

Kenya (CEDAW/C/KEN/Q/7/Add.1)

Liechtenstein (CEDAW/C/LIE/Q/4/Add.1)

Afrique du Sud (CEDAW/C/ZAF/Q/4/Add.1)

Sri Lanka (CEDAW/C/LKA/Q/7/Add.1)

Point 5
Suite donnée à l'examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

À sa quarante-septième session, le Comité a décidé d'inscrire à son ordre du jour une question intitulée «Suite donnée à l'examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes».

Le Comité examinera cette question à sa quarante-huitième session.

Point 6
Application des articles 21 et 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et les informations reçues des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité à l'Assemblée générale, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en œuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. À sa quarante-huitième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général concernant les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/48/3 et additifs).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/48/3 et additifs)

Point 7
Moyens d'accélérer les travaux du Comité

Le Comité examinera les questions se rapportant à ses méthodes de travail.

Point 8
Activités menées par le Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

La dix-neuvième session du Groupe de travail des communications, créé en vertu du Protocole facultatif, se tiendra du 7 au 10 février 2011.

À sa quarante-huitième session, le Comité continuera de s'acquitter de son mandat en application des articles 2 et 8 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention.

Point 9
Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Comité.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session (CEDAW/C/49/1).

Point 10
Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Date/heure	*Points de l'ordre du jour*	*Documentation/programme*
Lundi 17 janvier 2011		
960e séance		
10 h 00-11 h 30	1	Ouverture de la session
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité
	4	Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes: rapport du groupe de travail présession
	5	Suite donnée à l'examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
	6	Application des articles 21 et 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
	7	Moyens d'accélérer les travaux du Comité: déclaration liminaire
11 h 30-13 h 00		Réunion informelle avec les représentants d'organismes et institutions spécialisées des Nations Unies (*séance privée*)
15 h 00-16 h 30		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 h 30-17 h 30		Réunion informelle avec des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 h 30-18 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
Mardi 18 janvier 2011		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
961e séance		
10 h 00-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
962e séance		
15 h 00-17 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité (*suite*)
17 h 00-18 h 00	4 (*suite*)	Groupe de travail plénier (*séance privée*)

Date/heure	*Points de l'ordre du jour*	*Documentation/programme*
Mercredi 19 janvier 2011		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
963e séance		
10 h 00-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
964e séance		
15 h 00-17 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité (*suite*)
17 h 00-18 h 00	4 (*suite*)	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
Jeudi 20 janvier 2011		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
965e séance		
10 h 00-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
966e séance		
15 h 00-17 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité (*suite*)
17 h 00-18 h 00	4 (*suite*)	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
Vendredi 21 janvier 2011		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
967e séance		
10 h 00-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
968e séance		
15 h 00-17 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité (*suite*)
17 h 00-18 h 00	4 (*suite*)	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
Lundi 24 janvier 2011		
10 h 00-13 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
15 h 00-16 h 00		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 h 00-17 h 00		Réunion informelle avec des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 h 00-18 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
Mardi 25 janvier 2011		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
969e séance		
10 h 00-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité

Date/heure	*Points de l'ordre du jour*	*Documentation/programme*
970e séance		
15 h 00-17 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité (*suite*)
17 h 00-18 h 00	4 (*suite*)	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
Mercredi 26 janvier 2011		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
971e séance		
10 h 00-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
972e séance		
15 h 00-17 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité (*suite*)
17 h 00-18 h 00	4 (*suite*)	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
Jeudi 27 janvier 2011		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
973e séance		
10 h 00-10 h 30	4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
974e séance		
15 h 00-17 h 00	4 (*suite*)	Questions des experts et dialogue avec le Comité (*suite*)
17 h 00-18 h 00	4 (*suite*)	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
Vendredi 28 janvier 2011		
10 h 00-13 h 00	4	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
975e séance		
15 h 00-18 h 00	8	Activités menées par le Comité au titre du Protocole facultatif (*séance privée*)
Lundi 31 janvier 2011		
10 h 00-13 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
15 h 00-18 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
Mardi 1er février 2011		
10 h 00-13 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
15 h 00-18 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
Mercredi 2 février 2011		
10 h 00-13 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
15 h 00-18 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)

Date/heure	*Points de l'ordre du jour*	*Documentation/programme*
Jeudi 3 février 2011		
10 h 00-13 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
15 h 00-18 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
Vendredi 4 février 2011		
10 h 00-13 h 00	5, 6, 7 et 8	Groupe de travail plénier (*séance privée*)
15 h 00-16 h 00	5, 6, 7 et 8	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier (*séance privée*)
976e séance		
16 h 00-18 h 00	9	Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session
	10	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session